

Instance de Commandement du 16 juin 2017

« la meilleure adéquation entre des postes et des profils »

CGC-Douanes était représentée par S. Denis (DSD1, AD) et O. Gourdon (DSD2).

Cette instance était présidée par le Directeur Général assisté du chef de service, du chef de bureau A/2, de son adjointe et de leurs collaborateurs.

Cette 3ème instance de commandement pour l'année 2017, qui rassemblait les élus CGC-Douanes et ceux de l'USD-FO, sera complétée par une nouvelle instance le 27 juin après-midi (associée à une CAP d'IP/DSD), le directeur général ayant indiqué devoir encore procéder à certains arbitrages. Deux autres instances auraient également lieu à la rentrée et en fin d'année 2017.

Au titre des mouvements, on peut relever que 6 collègues changent de fonction sur des postes d'administrateurs (5) ou d'administrateur supérieur (1). Deux promotions ont été prononcées : la sous-directrice F est nommée directrice de la DNRED et réintègre le statut d'emploi d'AD en qualité d'administratrice générale. Par ailleurs, un collègue DSD1 est nommé administrateur à la tête de l'EPA Masse à seulement 45 ans.

Avec la nomination d'un directeur des opérations douanières, la DNRED parachève son mouvement de réorganisation RH, le directeur général ayant cependant ajouté qu'il fallait encore nommer un adjoint à la cheffe de la DNRED qui constituerait un « apport extérieur ».

Notons également la **première nomination d'une adjointe à un DI** en métropole au sein de l'interrégion des Hauts-de-France.

Avec la nomination d'une nouvelle cheffe à la tête du bureau D/3 et celle d'une ingénieure en chef des mines dans l'emploi de sous-directrice à C, le directeur général a indiqué qu'il s'agissait d'une **instance très féminisée** qui reflétait la stricte prise en compte des compétences détenues par les intéressées.

Soulignons enfin la promotion d'un collègue DSD1 dans l'emploi de CSC1 sur des fonctions de receveur régional à Fort-de-France.

L'ensemble de cette instance a été marquée par ce leitmotiv du directeur général : « il convient d'assurer la meilleure adéquation possible entre des postes et des profils ». Le mot d'ordre est donc de choisir la « personne capable de rendre le meilleur service à l'administration » et de « placer la personne la plus adéquate au meilleur endroit ».



La direction générale a par ailleurs apporté des précisions attendues sur les règles de gestion dans le statut d'administrateur et sur celles de promotions au statut d'administrateur, admettant devoir faire parfois preuve de davantage de pédagogie.

- Mobilités des administrateurs : des éclaircissements

Certains administrateurs ont pu être surpris de voir le poste qu'ils occupent proposé à la BIEP après avoir exprimé le souhait de changer de fonctions. Il convient donc de préciser qu'il s'agit de postes **susceptibles d'être vacants** qui ne seront pas réaffectés si le titulaire ne quitte pas ses fonctions pour rejoindre le poste de son choix.

Par ailleurs, plusieurs postes d'administrateurs n'ont pas trouvé preneurs et pourront, dans ce cadre, être proposés à des « primo-accédants » au statut d'emploi, la DG envisageant de « démarcher » certains collègues.

A la question de la CGC sur le respect des règles d'ancienneté pour départager des collègues administrateurs postulant sur des postes identiques, le chef du bureau A/2 a indiqué que cela n'entrait pas en ligne de compte, l'essentiel étant de trouver le bon profil.

Certains postes connaissent en revanche un **afflux de candidatures**, ce qui a permis à la direction générale de s'intéresser à **des profils qui n'avaient pas été envisagés** au préalable et qui s'avèrent constituer des choix « non intuitifs » mais tout à fait opportuns.

Il est donc recommandé de ne pas se censurer et de mettre en valeur ses compétences et ses souhaits dans la droite ligne de ce qui est désormais mis en place pour les prétendants au statut d'administrateur (entretiens avec un DI, production d'un écrit....).

Le directeur général a indiqué que, s'il y avait une volonté de transparence et un souhait de mieux connaître les parcours et les desiderata des cadres supérieurs, il n'y aurait cependant pas de retour sur le nombre de candidats administrateurs postulant sur des fonctions données, ni de motivation quant aux choix définitifs opérés par le directeur général, auprès des instances syndicales En revanche, le cadre supérieur qui n'aurait pas vu son choix retenu serait individuellement informé.

- Promotions dans le statut d'emploi de collègues DSD

S'agissant du « rajeunissement » bienvenu des collègues entrants dans le statut d'emploi d'administrateur, le chef du bureau A/2 précise qu'il ne faut pas en tirer de conclusions générales et qu'il s'agit de statuer « au cas par cas ». Il reconnaît cependant qu'il y a un effet « pyramide des âges » et que beaucoup de collègues avec de forts potentiels ont passé la sélection très jeunes.

CGC-Douanes s'est toujours exprimé pour que ce soit le nombre d'années passées dans l'encadrement supérieur (autour de 15) qui soit pris en compte, l'âge des candidats ne devant participer au choix qu'à la marge pour assurer davantage d'équité entre collègues d'une même promotion d'IP.



- A la question de la CGC sur les collègues qui se sont vus indiquer qu'ils ne seraient pas promus administrateurs, la direction générale a admis que certains collègues, notamment dans les générations plus anciennes, n'avaient pas forcément compris les signaux qui leur avaient été envoyés. Il s'agira désormais d'être plus clair tout en ne se prononçant pas trop tôt sur la possibilité ou non de rejoindre le statut d'administrateur, certains collègues pouvant révéler leur potentiel plus tardivement.

Le directeur général a cependant clairement insisté sur le fait que, pour être promu administrateur, il était nécessaire de « *cocher toutes les cases* » d'une grille impliquant un certain nombre d'attendus en terme d'attitude et d'implication.

Il s'agit également de ne pas présenter de **parcours démesurément** « **monochromes** » car une diversification des fonctions est nécessaire afin de permettre à la DG de se prononcer.

Il a été rappelé par la direction générale que certains collègues DSD avaient admis, avec une certaine franchise, ne pas souhaiter être promus administrateurs au regard des responsabilités que cela impliquait ou vouloir remettre la question à plus tard en fonction de choix de vie ou de contraintes personnelles.

CGC-Douanes félicite tous les promus et se tient à votre disposition pour de plus amples informations.

Le petit mot du Président

C'est avec une grande satisfaction que nous recevons des messages d'encouragement et de soutien de votre part pour l'action d'information que nous menons avec opiniâtreté et constance depuis près de 6 ans dans le cadre des CAPC, instances de commandement et autres rendez vous informels avec la Direction générale. La politique de cette dernière qui s'oriente vers davantage d'explications rend par ailleurs notre mission d'information d'autant plus intéressante et nos prises de positions plus pertinentes dans le cadre d'un dialogue qui se veut toujours plus constructif.





Tel: 01 53 18 00 72

Mel: contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr
Le syndicat qui analyse et vous rend compte!

BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT CGC-Dougnes

<u>Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de CGC-Douanes à :</u>

CGC-Douanes
15 – 17 rue Beccaria
75 012 PARIS

<u>Fiche de renseignen</u>	nents à compléter :	
Nom:	Prénom :	
Date et lieu de naiss	ance:	Fonctions :
Grade :	Echelon:	
Coordonnées profes Service :	sionnelles :	Direction :
Adresse :		
Tél. :	Fax :	
E-mail :		
Coordonnées person Adresse :	nnelles (si vous désirez y recevoi	r votre courrier syndical) :
Tél. :	E-mail :	
	tisations est disponible sur le s ues. Pour information, 66 % des venu.	
	contacts:	
	tel : 01 53 18 00 72	

Mel: <u>contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr</u>

